



République d'Haïti
Repiblik d'Ayiti

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES NATURELLES ET
DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

**MINISTÈ AGRIKILTI
RESOUS NATIREL
AK DEVLOPMAN RIRAL**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)

**PROGRAMME D'INTENSIFICATION AGRICOLE D'ENNERY QUINTE (PIA-EQ)
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL AOI NO 04**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 1

I INTRODUCTION

Cet Appel à manifestation d'intérêt est en relation avec l'Avis Général d'Acquisition pour le Programme publié dans l'édition No 661 du « UN Development Business », datée du 30 août 2005.

Le Gouvernement de la République d'Haïti représenté par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), a obtenu un financement de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), à travers le prêt 1646/SF-HA devenu Don 2390/GR-HA, pour la couverture partielle du coût du Programme d'Intensification Agricole d'Ennery-Quinte. Une partie des fonds de ce financement sera destinée à effectuer des paiements éligibles au titre de contrats avec des firmes de services conseils spécialisés pour la *mission de supervision des travaux suivants* :

Lot 1 : Réhabilitation du petit périmètre irrigué d'André (Prise, réseau d'irrigation, réseau de drainage) ;

Lot 2 : Réhabilitation du petit périmètre irrigué de Duquesnay/Cimetière (Prise, réseau d'irrigation, réseau de drainage) ;

Lot 3 : Protection et aménagement partiel du petit périmètre irrigué du village de Passe Reine (Prise, canal d'irrigation, ouvrage de protection).

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) invite les Bureaux d'Etudes ou Firmes de Consultants de pays membres de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) à présenter leurs expressions d'intérêt pour les services demandés.

II DESCRIPTION DU TRAVAIL REQUIS

La mission de consultation consistera principalement en la supervision et la réception des travaux. Cela inclut notamment :

- (i) Le contrôle et l'approbation des dossiers d'exécution ;
- (ii) Le contrôle des travaux ;
- (iii) Le contrôle et l'approbation des documents de suivi de chantier ;
- (iv) La réception provisoire et la réception définitive des travaux ; et
- (v) Toutes tâches permettant la réalisation des travaux selon les règles de l'art.

III PASSATION DE MARCHÉS

Les Consultants seront sélectionnés conformément aux procédures indiquées dans les Politiques pour la Sélection des Consultants de la Banque Interaméricaine de Développement (voir www.iadb.org, section Marchés, titre Politiques), pour la passation des marchés qu'elle finance. La sélection sera basée sur le moindre coût.

Les consultants pourront se présenter individuellement ou s'associer afin d'améliorer leurs qualifications.

IV DOMAINES DE COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

La firme doit disposer d'expertise et d'expérience dans les domaines suivants : 1) Hydraulique agricole, 2) Structure, et 3) Supervision de travaux de génie civil et du génie rural.

V CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les entreprises intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour les services décrits ci-dessus (brochures, références concernant l'exécution de mandats similaires, expériences dans les conditions analogues, compétence du personnel clé). Les firmes présentant des manifestations d'intérêt répondant au mieux aux qualifications techniques seront invitées à retirer le dossier d'appel d'offres.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par le Consultant n'implique aucune obligation de la part du MARNDR de l'inclure dans la liste restreinte.

VI VALIDITÉ DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Toutes entreprises doivent attester qu'elles ne sont pas interdites, suspendues ou en cours de suspension, dans le cadre de projets financés par la BID. Le MARNDR n'examinera pas les dossiers d'aucune firme interdite, suspendue ou en cours de suspension ou qui se propose de s'associer avec des entreprises interdites, suspendues ou en cours de suspension ou à des entreprises dont les dirigeants sont interdits, suspendus ou en cours de suspension.

Les manifestations d'intérêt doivent rester valide pendant au moins soixante (60) jours à compter de la date de présentation des manifestations d'intérêt.

Le MARNDR ne sera pas responsable des frais encourus par les firmes dans la préparation, la soumission ou la présentation de leur réponse.

VII DURÉE DU PROJET ET LIEU D'EXÉCUTION

La consultation s'étendra sur une période de onze (11) mois, incluant les périodes de mobilisation et d'approbation de dossiers techniques d'exécution, de supervision proprement dite et de réceptions (provisoire et définitive). Elle se réalisera essentiellement dans le département de l'Artibonite (Haut Artibonite), dans la région de Poteaux et de Passe Reine, sections communales de la commune des Gonaïves.

VIII DEMANDE D'INFORMATIONS

Les consultants intéressés pourront obtenir plus d'information, par écrit (courrier électronique ou lettre), aux adresses indiquées ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h am à 4 h pm, à partir de 6 février 2012.

Les expressions d'intérêt devront être déposées **au plus tard le 17 février 2012 à 4 heures pm (heure locale)**, à l'adresse suivante.

Attention : Monsieur Farnel JACQUES-LOUIS

Bureau de Coordination du PIA

Ministère de l'Agriculture, Damien, Route Nationale No. 1

(509) 34-00-33-42 / 37-30-51-10 / 25-10-49-59, E-mail : odvapia@yahoo.fr

N.B. Les dossiers incomplets ne seront pas considérés. Les candidats retenus seront invités, par communication écrite, à retirer le dossier d'appel d'offres.

Hébert DOCTEUR

Ministre